

# CHARENTE

## LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Direction développement durable du  
territoire**

Service environnement agriculture et  
aménagement durable

Secteur cohésion territoriale

**Bureaux :**

44 rue de l'Arsenal  
16000 ANGOULÈME

Monsieur Gérard LIOT

Maire

Commune d'Aussac-Vadalle

Mairie

61 rue de la République

16560 AUSSAC-VADALLE

Angoulême, le

Affaire suivie par Martine RIVIERES  
Ligne directe : 05 16 09 74 13  
Référence : S0048182

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité le concours financier du Département en vue de la création de quatre logements adaptés aux seniors dans le bourg.

Bien que très sensible aux actions que vous menez, j'ai le regret de vous informer que le Département ne peut pas résERVER une suite favorable à votre requête au titre du logement social.

En effet, le financement départemental relatif au logement s'applique à l'acquisition - réhabilitation des logements sociaux et très sociaux agréés par l'Etat en Prêt locatif à usage social (PLUS) ou en prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I). Votre projet de construction agréé par la DDT en prêt locatif social (PLS) ne remplit pas ces critères.

Cependant votre deuxième demande relative à une aide au titre de l'habitat partagé est actuellement étudiée par le Pôle Solidarités du Département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,

L'adjoint au Directeur du Pôle

Infrastructures & Aménagement du Territoire

Jean-Philippe SALLABERRY

Correspondance à adresser au

Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÈME Cedex 9

[www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)